PEP-SSCT

15 bis hent coat lerien. 22470 PLOUEZEC
Email: pepssct@pepssct.com
Tel: 0643620104
https://pepssct.com

DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES

CSA /CST/CSE avec attributions en santé, sécurité et conditions de travail ou formation spécialisée SSCT

Formation obligatoire spécifique aux 3 versants de la Fonction Publique

35.00 heures / 5.00 jours / Mixte / Version 1

Le programme

A l'issue de la formation, vous serez capable de :
Contribuer à une politique globale de santé au travail et de prévention des risques dans l'entreprise,
Faire la promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans l'entreprise
Être en mesure de réaliser des enquêtes concernant les accidents du travail, les maladies professionnelles ou à caractère professionnel
S'approprier des outils pour agir sur la prévention des risques professionnels (analyse des situations de travail, proposition de mesures préventives et/ou correctives, promotion de la prévention des risques professionnels

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les rôles, missions et moyens du CSA/CST/CSE en matière de santé, sécurité et Conditions de Travail.
- Repérer les risques et s'approprier les méthodes et outils pour jouer son rôle de préventeur.
- Être un acteur proactif de la santé et de la sécurité au travail et contribuer à la politique de prévention

Public & prérequis

Pour qui ? : Tous les membres élus du CSA/CST/CSE avec ou sans FS-SSCT(Formation adaptée au type de fonction publique- Possible de suivre juste le socle commun de 3 jours)

Prérequis : Toute personne souhaitant agir en prévention des risques psychosociaux

Parcours pédagogique

CSA /CST/CSE avec attributions en santé, sécurité et conditions de travail ou formation spécialisée SSCT
Rôles et missions (3 jours)

Jour 1- Appréhender rôles et missions générales du CSA/CST/CSE

Découvrir le CSA/CST/CSE et premier volet de la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019.
Organisation de l'instance : acteurs, nombre et déroulement des réunions.
Missions générales du CSA/CST/CSE (économiques, sociales, orientations stratégies, politiques ressources humaines, missions générales en matière de santé, sécurité et conditions de travail).
Le rôle du CSA/CST ou de la FS SSCT en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail
Missions en matière de SSCT (tour d'horizon du décret en fonction de la fonction publique concernée).

Réglementations applications à la Fonction Publique en SSCT (application du code du travail dans la Fonction publique en matière de SSCT).
Les bases de la "culture de prévention".
Les principes généraux de prévention.
Les informations et consultations du CSA/CST/CSE en matière de SSCT (déroulement, procédure).

Jour 2- Les enjeux de la santé sécurité et conditions de travail

Identification des enjeux SSCT.
Les acteurs internes, externes en matière de SSCT.
Les responsabilités de chacun en matière de SSCT (responsabilités disciplinaires, responsabilités de l'administration, rôle des autorités dans la protection des agents).
Repérer les risques. S'approprier les méthodes et outils pour jouer son rôle en tant que membre du CSA/CST/CSE ou membre de la FS SSCT
Définir les notions de danger, risque, dommage, situation dangereuse.
Évaluer les risques et améliorer les conditions de travail.
Comprendre les notions de droit de retrait et de droit d'alerte.
S'approprier le DUER (rappel de la loi du 2 aout 2021), le Papripact et le bilan SSCT.
Savoir examiner les questions relatives à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes (conformément aux articles des décrets de la fonction publique concernée).

Jour 3- Assurer son rôle d'interlocuteur privilégié en matière de SSCT

S'appuyer sur la documentation et les registres pour être acteur privilégié en prévention.
Savoir analyser les informations et les documents SSCT.
Savoir élaborer et suivre des indicateurs.
Comprendre les notions d'accident de service, de travail et savoir mener une enquête et réaliser une visite
Définir l'accident du travail, de service, de trajet, la maladie professionnelle.
S'approprier la réglementation : modalités de reconnaissance par la commission de réforme, conséquences pour l'agent et l'établissement.
Savoir mener une enquête suite AT ou MP.
Le recours aux expertises en SSCT.
Savoir réaliser des visites des services : périmètre des visites (délibération), objet, composition de la délégation, étapes et compte-rendu des visites.

Jour 4- Rôles et risques spécifiques

Être force de propositions et construire un argumentaire.
2 - Risques spécifiques (RPS, TMS) Savoir alerter. La QVCT.
Les RPS, les TMS (liés au télétravail par exemple).
Jouer son rôle d'acteur de la prévention devant des faits de harcèlements moral, sexuel et agissements sexistes.
Repérer, accompagner et orienter un agent en souffrance vers les acteurs (médecin du travail, acteurs de la prévention etc.).
Travail sur les problématiques de l'établissement et plan d'actions.

Jour 5 -QVCT et Communication auprès des agents

Réaliser des actions de communication du CSA/CST/CSE
Mettre en place des actions de sensibilisation dans les services en matière de santé et à la sécurité au travail
- Bilan de la formation
Bilan de la formation (axes prioritaires de fonctionnement de la FS SSCT.
Revue des sources documentaires pour faire de la veille (sources Fonction Publique, et actions

Accompagnement & pédagogie

Équipe pédagogique : La formation est assurée par un Consultant/Formateur expert en prévention des risques professionnels. Chaque formateur dispose d'une expérience importante dans les domaines qui lui sont attribués, d'une excellente maîtrise de la formation des adultes, de contenus pédagogiques de qualité, qui seront remis aux participants et des habilitations lui permettant d'intervenir légalement.

Suivi & évaluation : Le suivi de l'exécution de l'action se fait à l'aide de feuilles de présence émargées par les stagiaires. Elles sont signées par demi-journée par les stagiaires et le formateur, l'objectif étant de justifier la réalisation totale de la formation.

Auto-positionnement en amont et évaluation des acquis en aval

Document unique d'évaluation des risques (DUERP)
Rapport d'enquête(s) AT, taux de fréquence, taux de gravité...
Accords divers, Conventions collectives,
Règlement intérieur
Fiche d'entreprise

Ressources techniques & pédagogiques : Exposé

Exercices

Etudes de cas

Mises en situations

Compétences du formateur : La formation est assurée par un Consultant/Formateur expert en prévention des risques professionnels. Chaque formateur dispose d'une expérience importante dans les domaines qui lui sont attribués, d'une excellente maîtrise de la formation des adultes, de contenus pédagogiques de qualité, qui seront remis aux participants et des habilitations lui permettant d'intervenir légalement.

Informations pratiques

Type d'action de formation : Action de formation

Spécialité : 100 - Formations générales

Modalités d'accès : PEP-SSCT s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures. Nous envisagerons la date de début de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes. Nous vous préciserons également les objectifs, les compétences acquises et les sources de financement possibles.
Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.
Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Accessibilité : Pour toute demande spécifique liée à l'accessibilité des lieux ou des informations en lien avec des situations de handicap, nous vous invitons à nous contacter au : 06 43 62 01 04 ou 07 61 75 53 56 ou via le formulaire de contact sur notre site.

Délais d'accès : 15 jour(s)

Lieu : 15 bis hent coat lerien

Tarif : 1 250 euros par stagiaire - INTRA - 1 à 5 stagiaires : 4 000 euros. - 6 à 10 stagiaires : 8 000 euro

TVA : 0.00 %

Reconnaissance & certification

Résultats attendus : Les acquis sont évalués en continu et en fin de formation afin de pouvoir délivrer une attestation de formation.
Un questionnaire à 3 mois est proposé pour mesurer les acquis et leur pérennité.

Certification visée : Aucun

Détails sur la certification : Attestation individuelle ; Certificat de réalisation Documentation synthétique sur les missions et le fonctionnement SSCT téléchargeable en version pdf, sur le site PEP-SSCT

Durée de validité : 0

Qualité & résultats

Indicateurs de résultats : Prochainement

2026 - Prochainement

Créé le 06/05/2025